

CHARTRE

DE LA FRATERNITE DE PRIERE OECUMENIQUE

Introduction

Insérée dans une tradition oecuménique de plus de 50 ans, la “Fraternité de prière oecuménique” (FPO) est rattachée à un lieu : l’Abbatiale de Romainmôtier. Elle est composée de membres catholiques et protestants. Des chrétiens d’autres dénominations qui acceptent la charte peuvent en faire partie.

Buts

“Que tous soient un comme toi, Père, tu es en moi et que je suis en toi, qu’ils soient aussi un en nous, afin que le monde croie que tu m’as envoyé.” (Jn 17, 21)

En fidélité à cette prière du Christ, les membres de la FPO s’engagent à prier pour l’unité des chrétiens dans l’Eglise de Jésus-Christ.

En communion avec les Eglises chrétiennes d’Europe et de Suisse qui ont signé la “Charte Oecuménique”(1), la FPO :

- entend la prière de Jésus à son Père :
- *“Qu’ils soient UN... pour que le monde croie” (Jn 17, 21)*
- se reçoit du Père qui exauce le Fils
- prend appui sur l’Unité manifestée au sein de la Trinité
- souhaite être artisan de l’unité visible des chrétiens par l’écoute de la Parole, dans l’accueil de l’Esprit Saint et dans la prière.

1) Note : Nous nous inscrivons dans l’esprit de la “Charte Oecuménique” signée à Strasbourg en 2001 par les Eglises chrétiennes d’Europe et en 2005 à St. Ursanne par les dix membres de la Communauté de travail des Eglises chrétiennes en Suisse, qui *“s’engagent à travailler dans la force de l’Esprit Saint à l’unité visible de l’Eglise de Jésus Christ dans l’unique foi, qui trouve son expression dans un baptême réciproquement reconnu et dans la communion eucharistique, pour annoncer ensemble de manière crédible la Bonne Nouvelle de l’Evangile par la prière, le témoignage et le service.”*

La FPO cherche à vivre l'exhortation de l'apôtre Paul :

“Appliquez-vous à garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix. Il y a un seul Corps et un seul Esprit, de même que votre vocation vous a appelés à une seule espérance; un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui règne sur tous, agit par tous et demeure en tous.” (Ep 4, 3-6)

Mandat

A la FPO est confiée l'animation des offices dans l'Abbatiale de Romainmôtier, à travers lesquels se vit :

- un partage de la prière dans l'accueil de ceux qui nous y rejoignent
- un partage de l'écoute de la Parole
- un partage de nos diversités spirituelles, ecclésiales, liturgiques et musicales
- un partage des responsabilités dans les tâches que cela implique.

Membres

La Fraternité est habitée par un appel à oeuvrer pour l'unité des chrétiens et cela tout particulièrement dans la prière journalière en commun. Son appel, reconnu par l'ensemble de la FPO, est reçu et confirmé par le Conseil de la FPO.

Il y a deux possibilités de faire partie de la FPO :

- comme membre *régulier*
- comme membre *familier*

1. Le membre régulier (laïc ou membre de communautés diverses)

Il s'engage à participer régulièrement aux offices.

Il assume des responsabilités de préparation et d'animation des offices.

Il se rend disponible pour l'accueil des visiteurs, des groupes d'Eglise et des participants occasionnels désireux de participer aux offices ou de rencontrer la FPO.

Sur le plan de la vie fraternelle, il participe aux rencontres de partage, aux travaux de préparation, aux répétitions de chant, aux temps de détente.

Il souscrit à la charte.

2. Le membre familial

Il s'engage également dans la prière pour l'unité des chrétiens et participe aux offices selon ses disponibilités. Il est invité à accueillir la charte et à la vivre.

Entre les deux formes d'appartenance se vit un climat d'unité et de partage.

Lien d'Eglise

La FPO est reconnue par les autorités de nos Eglises : le Conseil synodal de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV) et l'Evêque du Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg (L.G.F.) Cette reconnaissance se concrétise par un Conseil qui accompagne la vie de la FPO.

Conseil de la FPO

Il est constitué comme suit :

- un délégué du Diocèse L.G.F.
- un délégué du Conseil synodal de l'EERV
- un délégué du Conseil régional 6 de l'EERV
- un membre du Décanat St Romain
- un membre du Conseil de paroisse de Vaulion-Romainmôtier
- deux membres de la FPO de deux confessions différentes
- des membres cooptés
- le responsable de la FPO (ministre de Vaulion-Romainmôtier)

Autorité

En lien avec le Conseil de la FPO, le pasteur de la paroisse de Vaulion-Romainmôtier est reconnu comme responsable de la FPO. Il a un rôle de garant de l'unité. Il veille aux options et décisions à prendre pour l'ensemble.

Ces dispositions donnent à la FPO une dimension officielle. Elles impliquent pour les membres une responsabilité de témoignage et de fidélité à cette charte.

Conclusion

A la suite de ceux qui nous ont devancés,
en lien avec tous les bâtisseurs d'unité actuels,
et dans l'esprit de la Charte Oecuménique,
nous rendons grâce à Dieu.

Fortifiés par son appel, conduits par son Esprit, nous mettons notre confiance et notre espérance en Lui.

“Que le Dieu de l'espérance nous comble de joie et de paix dans la foi, afin que nous débordions d'espérance par la puissance de l'Esprit Saint.” (Rm 15, 13)

Abbatiale de Romainmôtier, le 22 janvier 2006
(mise à jour le 19 novembre 2009 par le Conseil de la FPO)